

2018-03-039-DGS

nomenclature: 7.5.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2018

OBJET : CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE (EX FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. DUBERT

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25
24 (point n° 2018-03-031-DGS)

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30
29 (point n° 2018-03-031-DGS)



2018-03-039-DGS - CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE (EX FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS)

Monsieur le Maire présente le projet de convention triennale à intervenir avec l'association habitat jeunes Sud Aquitaine (HJSA) qui permettra de soutenir le projet associatif d'HJSA sur ses missions et notamment le logement et l'accompagnement socio-éducatif.

Depuis sa création en 1971, l'association HJSA favorise l'accès à un premier logement pour les jeunes de 16 à 30 ans et met en avant le respect des principes fondamentaux à travers des actions tournées vers la citoyenneté, l'accès aux droits ou la valorisation des potentiels des jeunes.

L'association s'inscrit également dans une volonté d'aide professionnelle, notamment grâce à l'animation du centre de formation PERF et la gestion de l'entreprise d'insertion ITEMS. Ces structures lui permettent de mettre les jeunes en lien avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

Monsieur le Maire propose d'octroyer à l'association HJSA une subvention d'un montant de 104 981 € afin de la soutenir dans ses actions menées sur le territoire tarnosien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2018.

Vote: 29

Pour: 29

M. Perret ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 mars 2018

Le Maire

